

silence lugubre, sans un clerc qui fit scintiller sa lumière dans la nuit. Mais, d'après le rituel d'aujourd'hui, le premier rayon de consolation commence à poindre ; le sentiment de la résurrection se communique de proche en proche ; l'Alleluia du lendemain s'annonce, et l'on prévient ainsi l'inconvénient d'une transition trop brusque, inconvénient dans lequel on tombait autrefois, en passant des profondeurs de la douleur à la consommation de la joie spirituelle.

C'est un sentiment naturel, justifié par les principes religieux, qui a excité l'Eglise à composer graduellement le service commémoratif qui remplit la Semaine Sainte. L'art a puisé à la fois ses inspirations aux sources de la religion et de la nature ; et, peu à peu, toutes les circonstances extérieures se sont mises d'accord avec l'événement plein de grandeur et de tristesse qui les dominait. Mais le but de toute cérémonie, c'est d'arriver à l'âme par les sens et d'amener les hommes à des actes de vertu. N. WISEMAN,

Vicaire apostolique en Angleterre.

LES RELIGIEUSES DU BON-PASTEUR ET M. LE MAIRE DE LA VILLE DE SENS.

M. Parent, maire de la ville de Sens, bon administrateur, dit-on, et partisan zélé du gouvernement, comptant peut-être un peu trop sur son talent et sur le pouvoir de M. Vuitry, député ministériel, vient de commettre un acte empreint de la brutalité la plus odieuse, mais, heureusement, coupable aussi de la plus évidente illégalité. Une plainte est portée depuis huit jours, et les victimes n'en ont point de nouvelles. Préfet, ministres des cultes et de l'intérieur, juge d'instruction, procureur du Roi, procureur-général, tout est informé, tout se tait ; et les pauvres religieuses dont le magistrat municipal a si outrageusement violé le domicile, ont encore à redouter, averties par de nombreux précédents, qu'après les avoir traitées avec la dernière ignominie, on ne les calomnie pour étouffer l'affaire. Nous dénonçons les faits qu'on va lire, que nous pouvons tous justifier, et qui ne sont pas les seuls dont nous ayons connaissance, non plus à l'autorité judiciaire, qui en est instruite, non plus à M. le ministre de l'intérieur, qui ne les ignore pas, non plus à cette partie de la presse soi-disant libérale, qui n'aura que des injures pour les personnes lésées, puisqu'elles sont religieuses, mais à toute la presse catholique, à toute la presse vraiment libre, aux membres impartiaux des deux chambres, à quiconque enfin croit qu'en France, pays de liberté et de légalité, le droit du faible, placé sous la garantie de tous, doit être, de tous les droits, le plus fort et le plus sacré.

Il existe à Sens une communauté de filles du Bon-Pasteur. On sait que ces religieuses s'occupent d'éducation, et qu'en même temps elles sont instituées pour recueillir, sous le nom miséricordieux de *repenties*, les femmes qui, après s'être adonnées au désordre, veulent revenir à la vertu. Elles offrent à ces malheureuses tous les moyens que le monde ne leur donnerait pas : un asyle, une retraite profonde, du travail, de pieuses leçons, de tendres conseils, d'angéliques exemples. Si l'inspiration du Dieu de charité fut jamais visible dans une pensée humaine, assurément c'est dans cette pensée, si un spectacle est digne de l'admiration du monde, c'est ce spectacle assurément : des femmes, des vierges chrétiennes, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus noble sur la terre, renoncent à tout, abdiquent famille, liberté, richesse, pour se consacrer à la fréquentation et au service de ce qu'il y a de plus abject et de plus dégradé. Du sommet de leur honneur et de leur pureté sans tache, elles donnent la main à la prostituée, elles l'appellent leur sœur, elles l'embrassent, elles la servent, elles la nourrissent de leurs conseils et de leur travail, elles savent la relever sans l'humilier par ce contraste immense entre ce qu'elle est et ce qu'elles sont ; à force de charité, de prières, de douceur, elles parviennent à purifier ce passé hideux, à le détruire, à refaire cette âme perdue. Enfin, ceux qui les voient agir et dont l'intelligence ne peut pas comprendre que le ciel leur doit des saintes, confessent au moins que la société leur doit d'honnêtes femmes, et que, du rebut des corruptions publiques, elles ont pu former des mères de famille, dont la calme vertu semble n'avoir jamais chancelé ! Mais que de travaux avant d'atteindre ce résultat suprême ! Dieu le sait, à qui seul il est possible et à qui seul on demande de les récompenser. Quoiqu'il soit, toutes les repenties arrivent volontairement au lieu qui leur est ouvert, beaucoup d'entre elles, le plus grand nombre peut-être, sont loin, dans les premiers temps, de se prêter à la charité sublimine qui les y appela. Ce sont des retours effrésnés vers le mal, des paroles grossières, des révoltes, des suites, des calomnies ; parfois, d'infâmes ingratitude qui, travestissant les actions des religieuses, attirent sur elles l'animadversion d'un monde toujours prêt à prendre parti pour le vice, et le public en a vu récemment de décourageantes preuves. En moins d'une année, deux ou trois maisons du Bon-Pasteur ont été de la sorte signalées à la haine universelle. Les repenties mécontentes ont trouvé des auxiliaires empressés dans les journaux, elles en ont trouvé plus haut encore. Il est visible que le but spécial du Bon-Pasteur déplaît tout spécialement aussi à un certain ordre de gens, et les chrétiens savent pourquoi. Rien cependant ne rebute ces admirables religieuses ; la raison en est simple : elles ont conscience du bien qu'elles font, elles y persévèrent, elles s'y obstinent. Nous pourrions citer telle de leurs fondations qui s'est véritablement édifiée sur des cadavres, tant, aux épreuves ordinaires de l'institut, la misère ajouta de souffrances et de privations. Plusieurs y moururent, martyres obéissantes de la charité qui leur avait ordonné de conquérir le poste, même au prix de la vie ; consolées d'y mourir par l'inébranlable foi qu'un jour le Bon-Pasteur bénirait ce berceau et qu'il y guérirait les brebis égarées.

M. le maire de Sens a sans doute jugé que tant de difficultés ne suffisaient pas, et dans un but que nous n'avons pu pénétrer jusqu'ici, il a trouvé bon de faire subir aux religieuses du Bon-Pasteur établies dans sa ville des épreuves d'un genre nouveau.

Le 27 décembre dernier, ces Dames, qui ne sont point encore autorisées comme religieuses, mais seulement comme institutrices, virent arriver à leur grille un personnage sans insignes, et surtout sans politesse, qui leur signifia qu'il était le maire, et qu'elles eussent à lui ouvrir. Peu familiarisées avec les lois, intimidées par le ton dont on leur parlait, elles ne songèrent point à demander à M. le maire en vertu de quel titre il agissait, ni ce qu'il venait faire, elles ouvrirent. M. le maire se fit représenter une pauvre folle dont les cris troublaient la maison et le voisinage, et dont les religieuses avaient elles-mêmes demandé qu'on les délivrât. Il envoya cette folle à l'Hôtel-Dieu, et les religieuses, à part la grossièreté de ses manières, eurent d'abord qu'elles n'auraient qu'à le remercier. Mais le magistrat ne s'était pas dérangé pour si peu. Il déclara que la mortalité régnait dans la maison, et qu'il venait en chercher les causes. Il est bon d'observer ici que M. le maire est architecte de son métier, et non pas médecin. On se contenta de lui faire remarquer que la maison, renfermant 90 personnes, dont un certain nombre, les pénitentes, avaient mené une vie orageuse, il n'était pas extraordinaire que les cas de mort y fussent plus nombreux qu'ailleurs. (1) Cette raison ne le satisfait point. Il voulut pénétrer dans la classe des pénitentes, et, quelques représentations qu'on pût lui faire, il y pénétra. Arrivé au milieu de ces femmes fort étonnées d'une pareille visite, il leur demanda si elles étaient venues de gré ou de force ; et comme toutes les voix réclamaient contre l'injure que cette question faisait aux religieuses, il déclara tout haut à ces dernières que son intention était de voir toutes les pénitentes en particulier. "De cette façon, ajouta-t-il, si vous voulez me mentir, je saurai la vérité." Nous n'inventons point ce laï gage adressé à des femmes, à des religieuses, bien que nous pensions rêver en l'écrivant. M. le maire parcourut ensuite la maison du haut en bas, ordonna de lui envoyer les noms, âges, pays des pénitentes, et partit enfin comme il était venu, c'est à dire comme un homme fort mal élevé.

Ces faits étonnent sans doute le lecteur. Ce n'est rien encore ; M. le maire de Sens n'a encore donné qu'une faible idée de ses formes administratives et privées.

Le surlendemain de cette première visite, qu'on aurait pu légalement abrégée en le jetant par la fenêtre, s'il y avait eu un homme dans la maison, M. Parent se présenta de nouveau à la grille du Bon-Pasteur. Il avait avec lui un commissaire de police, deux sergents de ville en uniforme et plusieurs gendarmes. Ces forces imposantes avaient scandaleusement traversé la ville en plein midi, livrant ainsi tout d'abord la renommée du monastère à la malignité des commentaires publics. Ayant déployé sa troupe, M. le maire sonna les religieuses d'ouvrir, menaçant fièrement d'enfoncer la porte si on le faisait attendre un instant. Les sœurs, plus épouvantées encore que la première fois, invoquèrent la protection de M. le président du tribunal, celle du juge d'instruction, celle de leurs supérieurs ecclésiastiques. M. le maire haussa les épaules, s'impatienta, enfin s'exprima de telle sorte que les portes furent ouvertes en toute hâte par les religieuses tremblantes. Le magistrat municipal, son commissaire, ses estaffiers de police, les gendarmes entrèrent triomphalement dans le cloître. La scène n'est point en Turquie, mais en France. Voilà ce qui s'est passé en France, il y a dix jours, à quelques heures de Paris, et ce qui est encore impuni au moment où nous écrivons !

M. Parent avait étudié les lieux dans sa visite du 27. Il laissa de côté les bâtiments habités par les religieuses et par les enfants pensionnaires, et se dirigea vers celui des pénitentes, qu'il occupa militairement... Mais rien ici n'est assez ridicule pour cesser d'être criminel et infâme. Il chassa et fit chasser les religieuses qui se trouvaient employées dans le bâtiment. Un sergent de ville, formé sans doute par M. le maire lui-même à l'accomplissement des devoirs que ce magistrat lui prescrivit, osa porter sur l'une d'elles sa main immonde : il la prit par le bras et la poussa dehors. Les religieuses, craignant un traitement plus injurieux encore, se retirèrent dans leur bâtiment. Un gendarme fut mis de planton dans la cour des pénitentes, un autre gendarme monta la garde à la porte d'entrée de leur maison, les deux sergents de ville occupèrent la salle où les pénitentes étaient toutes réunies. Sûr alors de n'être point troublé, M. le maire, assisté du commissaire de police, s'installa dans une pièce voisine, fit comparaître successivement devant lui toutes les pénitentes, et les interrogea comme bon lui plut. Il faut dire à sa louange qu'il se montra, dans le cours de ses interrogatoires, infiniment plus gracieux qu'il ne l'avait été jusque-là. Rude et grossier envers les religieuses, il fut poli, il fut même galant envers les pénitentes. Entre autres propos paternels qu'il leur tint, nous nous contenterons de citer celui-ci : *Vos fautes ne sont point un déshonneur... rentrez dans le monde : vous serez bien accueillies et surtout plus heureuses.* C'était seulement en parlant des religieuses que son langage perdait cette fleur française d'urbanité. Il les nommait, devant les pénitentes, *la fille une telle* : lorsqu'il était question de la sœur supérieure, qui a pris le nom de saint François Borgia, M. le maire disait *la fille Borgia!*

Cette scène révoltante dura six heures consécutives. M. le maire avait forcé les portes du monastère à midi et demi, ce ne fut qu'à six heures

(1) M. le maire a depuis fait visiter la maison par le médecin des épidémies, qui en a trouvé l'état sanitaire parfait, et qui n'a eu que des éloges à donner.